

tion avec l'honorable représentant de Grenville, il a été décidé de demander au Greffier en Loi du Parlement d'amender l'annexe et d'accorder \$45,000 environ par mille au lieu de \$52,500. Nous suspendrons l'examen de cette question jusqu'à ce que nous recevions le rapport du Greffier en Loi.

On remet à plus tard l'étude de ce message.

BILL DES PENSIONS

DEUXIEME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND: propose en deuxième lecture l'adoption du bill n° 255, intitulé: Loi modifiant la Loi des Pensions.

Il dit: Honorables messieurs: ce bill qui nous arrive à cette heure tardive de la session est l'œuvre d'un commission royale présidée par M. Ralston. Le rapport de cette commission a été revu par un comité spécial de la Chambre des Communes qui a siégé durant la majeure partie de la session pour entendre les dépositions de tous ceux qui avaient à présenter des réclamations. Après mûres délibérations ce comité a soumis son rapport assez tardivement, et le ministre du Rétablissement des soldats a simplement pris le rapport et incorporé ses recommandations dans le bill qui nous est maintenant présenté.

Ce bill a été soumis aux Communes, en seconde lecture, au cours de la semaine et il a été adopté avant-hier, sans la moindre discussion, d'après ce que je puis constater par le Hansard des Communes. En d'autres termes, à la fin de la session, cette importante législation a été adoptée par la Chambre des Communes telle qu'elle est arrivée du comité.

Nous avons maintenant à l'étudier et j'en propose l'adoption en deuxième lecture. Ce n'est pas sans anxiété que j'attends à ce sujet l'opinion du Sénat.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Honorables messieurs, il est peu de questions sur lesquelles le Sénat ait entendu autant de faussetés que celle des pensions. Dans les derniers jours de la dernière session, un bill nous fut présenté et personne ne peut dire que le Sénat l'ait sérieusement considéré. Suivant les apparences, cependant, le résultat de nos délibérations n'a pas été satisfaisant. En dépit du fait que notre comité a siégé durant environ un mois pour considérer cette mesure, je doute fort que les membres de cette Chambre aient été contents du jugement du comité.

Nous avons maintenant à étudier un bill des pensions tout aussi important et dont les corollaires fort complexes ne signifient pas seulement une dépense de dollars et de sous, mais aussi une très lourde charge pour le

L'hon. M. DANDURAND.

Dominion. Ce bill mérite la meilleure considération et les plus soigneuses délibérations que les membres de cette Chambre puissent lui donner, mais il est entendu que nous ne pouvons pas l'étudier sérieusement avant que le premier ministre ait annoncé la date de la prorogation.

Si nous n'étions en présence du fait que les bénéficiaires du bill des pensions verront leur boni s'éteindre cette année, et que nous sommes ainsi forcés à agir avant la prochaine session, il est probable que nous ne nous en occuperions pas. Dans les circonstances, cependant, il est nécessaire de prolonger l'application de cette mesure de boni et de considérer ce bill.

Je dirai davantage, honorables messieurs, j'ajouterai que durant les quelques séances que nous avons à notre disposition, nous étudierons cette mesure. Bien que nous ne pourrions pas lui donner toute la considération qu'il mérite, et que nous aurions pu lui donner, si nous avions eu plus de temps à notre disposition, il ne sera pas dit que nous aurons négligé le devoir qui nous incombe, même si nous avons à détenir le parlement plus longtemps qu'il ne faut. J'irai même jusqu'à proposer à mon honorable ami, s'il y consent, de nommer un comité composé de huit membres, dont quatre seront désignés par lui-même et quatre par moi-même, lesquels présenteront leur rapport au Sénat à une heure raisonnable cet après-midi. Je ne prétends pas que leur rapport sera adopté à l'unanimité, mais je crois que nous pourrions l'accepter et que le bill sera adopté peut-être en éliminant certaines dispositions. Il ne sera pas dit que le Sénat manquera à son devoir, même si la prorogation doit en être retardée.

Une telle action empêchera de dire que le Sénat n'était pas prêt à étudier cette très importante mesure, et elle aura de plus l'avantage, si nous repoussons quelques-uns des principes du bill, principes uniques dans leur genre et entièrement nouveaux pour nous, de permettre au gouvernement de présenter des amendements à la session prochaine, s'il le juge à propos. Il est désirable, je pense, d'accorder une sanction légale à certaines pratiques exercées par le département sans qu'il y ait été jusqu'à présent autorisé par la loi.

Si mon honorable ami adopte ma suggestion, je puis promettre qu'un rapport sera présenté cet après-midi, afin que le Sénat puisse s'en occuper dans la soirée.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs: voici probablement la dernière mesure que nous avons à étudier durant la présente session. J'accepte la suggestion de mon honorable ami. Nous pouvons adopter le